

## Details des résultats des concours du 1<sup>er</sup> février 2024 – Programme de Bourses d'études en arts

### Répartition des subventions par discipline artistique – Programme de Bourses d'études en arts

Discipline	Demandes approuvées	Demandes soumises	Taux de succès	Montant octroyé	Montant demandé	Taux de financement
Architecture	0	0	0,0 %	0,00 \$	0,00 \$	0,0 %
Métiers d'art	1	4	25,0 %	2 050,00 \$	10 000,00 \$	20,5 %
Danse	4	4	100,0 %	10 000,00 \$	10 000,00 \$	100,0 %
Arts littéraires	2	2	100,0 %	4 100,00 \$	5 000,00 \$	82,0 %
Arts médiatiques	1	3	33,3 %	2 050,00 \$	7 500,00 \$	27,3 %
Arts multidisciplinaires	1	2	50,0 %	2 050,00 \$	5 000,00 \$	41,0 %
Musique	2	2	100,0 %	4 550,00 \$	5 000,00 \$	91,0 %
Théâtre	0	3	0,0 %	0,00 \$	7 500,00 \$	0,0 %
Arts visuels	7	14	50,0 %	15 250,00 \$	35 000,00 \$	43,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>34</b>	<b>52,9 %</b>	<b>40 050,00 \$</b>	<b>85 000,00 \$</b>	<b>47,1 %</b>

*Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome de financement des arts qui a le mandat de faciliter et de promouvoir la création artistique et de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture.*